



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
FONDAMENTAL

Aménagements raisonnables et pratiques inclusives

Godefroid CARTUYVELS

Secrétaire général

La législation prévoit pour chaque élève en situation de handicap la mise en place d'aménagements raisonnables¹. La FédEfoC souhaite soutenir et accompagner les écoles dans l'implantation de ceux-ci, dans une logique de pratique inclusive. Pour ce faire, il existe plusieurs outils et ressources que les PO peuvent activer:

1. Les centres PMS

Les centres psycho- médico-sociaux sont des partenaires privilégiés pour aider les établissements dans leur réflexion sur les dispositifs à mettre en place pour chaque élève en situation de handicap. En effet, en tant que professionnels du développement de l'enfant, de la santé et de l'action sociale, ils ont une connaissance des troubles et peuvent dès lors conscientiser les enseignants aux difficultés rencontrées par les élèves en situation de handicap. De plus, les équipes PMS visent à favoriser l'accès aux apprentissages en accompagnant et en soutenant ces élèves ainsi que leurs parents et enseignants, dans l'exercice des responsabilités de chacun.

2. Les fiches STICORDI

La FédEfoC met à disposition une série de fiches pratiques pour différents troubles (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, dyscalculie, trouble de l'attention avec/sans hyperactivité, ...) ainsi que pour les élèves à hauts potentiels. Chaque trouble y est défini, les difficultés liées au trouble que l'élève peut rencontrer sont identifiées et des pistes de mesures d'aide ou d'outils

sont proposés selon le modèle STICORDI (STImuler, COmpenser, Remédier, Dispenser). Ces fiches sont disponibles en version imprimable sur www.salle-des-profs.be ou en version interactive dans la plateforme Questi.

3. Les activités de la Salle des Profs

Pour chacune des activités disponibles sur www.salle-des-profs.be, des pistes de différenciation sont proposées afin de tenir compte des difficultés que peuvent rencontrer les élèves, y compris les élèves à besoin spécifiques.

De plus, afin de permettre une observation pointue de l'élève, une grille accompagnera également la plupart des activités. Celle-ci énumérera les difficultés auxquelles l'élève peut être confronté pour réaliser l'activité, proposera des hypothèses ainsi que des dispositifs pédagogiques à mettre en place pour permettre à l'élève d'accomplir la tâche demandée.

4. Le service de conseillers pédagogiques

Dans le cadre des plans de pilotage, l'équipe des conseillers pédagogiques peut soutenir la direction afin de guider l'équipe éducative dans sa réflexion sur les aménagements raisonnables à mettre en place pour permettre une scolarisation optimale des élèves en situation de handicap qu'ils accueillent.

¹ Pour la définition d'un élève en situation de handicap, la définition de la notion d'aménagement raisonnable et la législation qui s'y rapporte, voir la note juridique à ce sujet :



5. Les formations

La FoCEF propose tous les ans des formations modulaires sur les élèves en situation de handicap (dyslexie, TDA/H,....). Celles-ci ont pour objectifs d'une part de faire connaître aux enseignants les différents troubles dont peuvent être atteints les élèves et d'autre part de leur présenter des outils et des pratiques pour qu'ils puissent aménager leur enseignement en fonction de ceux-ci, en bonne cohérence avec le projet éducatif, les orientations pédagogiques et les outils du réseau. En outre, les membres du personnel de l'enseignement ordinaire peuvent aussi s'inscrire à certaines formations organisées par la FoCoEC pour l'enseignement spécialisé.

Enfin, la FoCEF soutient les équipes éducatives qui souhaitent collectivement développer des pratiques inclusives dans leur école, en lien avec leur projet d'établissement, en organisant des journées de formation en établissement sur ce thème (formations micro).

6. Le partenariat avec l'enseignement spécialisé

Via les dispositifs d'intégration prévus par la législation, le membre du personnel (enseignant et/ou paramédical) issu de l'enseignement spécialisé peut aiguiller l'équipe éducative sur les aménagements et dispositifs pédagogiques à déployer pour répondre au mieux aux besoins des élèves en intégration. Bien entendu, cette expertise, ces conseils et ces outils bénéficieront aussi aux élèves en situation de handicap qui ne font pas l'objet d'un dispositif d'intégration mais qui fréquentent le même établissement.

7. Les évaluations interdiocésaines

Les évaluations interdiocésaines de fin de deuxième et fin de quatrième année primaire ont été conçues et adaptées pour permettre au mieux aux élèves en situation de handicap de réussir.

Tout d'abord, une attention particulière a été apportée à la typologie : police, présentation, espacement,.... Ensuite, une réflexion a été menée quant à la rédaction des consignes afin que ces dernières ne soient pas un frein à la réalisation de la tâche. Enfin une note accompagnant les consignes de passation de ces épreuves accompagnera dorénavant celles-ci. Elle énoncera les outils dont peuvent bénéficier les élèves en situation de handicap pendant l'épreuve.

8. Une possible souplesse d'utilisation du capital-périodes

Les équipes sont amenées à mener les réflexions annuelles et les concertations en ICL le cas échéant en vue d'une utilisation optimale d'un capital-périodes dans le cadre des obligations décrets d'une part, des projets pédagogiques collectifs ou individuels d'autre part.

✓ A ce titre, dans l'enseignement fondamental ordinaire, il est envisageable d'utiliser les périodes d'adaptation pour se donner les moyens de mettre en place de la différenciation, de la remédiation, de la coordination des différents soutiens à l'action pédagogique ou à la relation école-famille. Les périodes de reliquat d'entité peuvent également servir à créer une aide à la gestion pédagogique. Les projets développés par les écoles pour solliciter des moyens complémentaires (APE/ACS, PTP) peuvent également prendre en compte cette dimension du soutien aux élèves en situation de handicap.

✓ Dans les écoles ordinaires bénéficiant de l'encadrement différencié, les moyens humains sous forme de capital-périodes peuvent renforcer l'action pédagogique (engagement d'instituteurs et de maîtres de puériculteurs et d'éducateurs) et le partenariat avec les autres PMS. Les moyens financiers laissent également libre cours à l'une ou l'autre réflexion à propos du soutien aux élèves les plus en difficulté.



Les Services de la FédEFoC sont à votre disposition pour aider à l'accompagnement de ces réflexions :

- ✓ Halloy Ludivine, chargée de mission enseignement spécialisé.
- ✓ Anne Wilmot, Secrétaire générale adjointe, pour le Service de Productions Pédagogiques.
- ✓ Frédéric Coché, Directeur FoCEF, pour le Service de Formation continuée.
- ✓ Luc Michiels, Conseiller pédagogique coordonnateur, pour la Cellule de Soutien et de Conseil pédagogiques.
- ✓ Véronique Noël, conseillère, pour le Service Juridico-administratif.